

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
LA VIGNE AUX CHAMPS
2 RUE DES SABLES – 41140 THÉSÉE

COMPTE RENDU RÉUNION DU COMITE SYNDICAL
SÉANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures quinze,
Le Comité Syndical, légalement convoqué le vingt-six juin 2023, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la commune de MONTHOU-SUR-CHER, sous la présidence de Monsieur MARINIER Jean-François.

Présents : Mme POULLAIN Anne-Laure, MM. MARINIER Jean-François – CHARLUTEAU Daniel – YOST Johnny - ALLION Gilles – ROSET Jean-Jacques – LAVEYSSIERE Hervé – ARMAND Hubert - GILLET Jean-Luc, Titulaires,

Excusés ayant donné un pouvoir : M. BOUCHER Jean-Claude donne pouvoir à Mme CHMIEL Katia sa suppléante.

Excusé : M. TROTIGNON Michel

Absent : M. BRAULT Jean-Luc

La séance est ouverte à 18h15.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Hubert ARMAND est nommé secrétaire de séance.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 30 Mars 2023

Les membres du conseil syndical valident le compte rendu du conseil du 30 Mars 2023 dont l'ordre du jour était le suivant :

- Délibération – Présentation et vote du compte de gestion 2022
- Délibération – Présentation et vote du compte administratif 2022
- Délibération – Affectation des résultats de l'année 2022
- Délibération – Vote du budget primitif 2023
- Délibération – Hausse du prix de vente de l'eau potable
- Délibération – Revalorisation du plafond de l'IFSE
- Délibération – Admissions en non-valeurs
- Questions diverses

PRÉSENTATION ET VOTE DU RAPPORT SUR L'EAU DE L'EXERCICE 2022

Selon l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIAEP de La Vigne aux Champs a pour obligation d'établir un rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable de l'exercice précédent.

Le responsable technique, a donc présenté le rapport sur l'eau de l'exercice 2022.

Un résumé a été remis à chaque membre présent du conseil syndical, qui, à l'unanimité ont validé les données présentées.

Une copie du rapport sur l'eau 2022 sera envoyée, par mail, à chaque mairie.

CRÉATION DE DEUX NOUVEAUX POSTES

Le président fait part aux membres du conseil syndical des différents mouvements de personnels.

Au sein du service technique :

Le responsable technique du SIAEP, a pris sa retraite le 1^{er} juillet.

L'agent X lui, prendra sa retraite le 31 décembre prochain.

Au sein du service administratif :

L'agent Y quittera le SIAEP par voie de mutation, le 1^{er} janvier 2024.

Elle rejoindra la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Dans ce contexte, le président propose de créer deux postes.

- Un poste sur un CDD de droit privé d'un an, renouvelable une fois, au grade d'adjoint technique

L'annonce de ce poste serait déposée en ligne à compter du 15 septembre 2023 pour un recrutement au 1^{er} janvier 2024.

- Un poste administratif ouvert à plusieurs grades de plusieurs catégories (catégories C et B).

L'annonce serait déposée à partir du 16 août 2023

Les missions du poste de l'agent Y seraient ainsi distribuées :

- L'agent Z a émis le souhait de reprendre les missions liées à la facturation.

Avec les impayés, elle pourra ainsi suivre la procédure de facturation dans son ensemble.

Cet agent continuera d'assurer l'accueil du public et téléphonique, mais en partage avec le futur agent recruté.

- Le nouveau responsable technique reprendra les missions directement reliées au service technique.

À la suite d'Aline, il gèrera la relève des compteurs (gestion des tablettes, des relevés, contrôle des consommations...)

Du poste de l'agent Z, l'agent reprendra les interventions tablettes, l'intégration des fiches remplacement de compteurs, la gestion du planning des interventions techniques, ainsi qu'une partie de la comptabilité consistant en l'établissement de bons de commande et des engagements.

- Le futur agent recruté reprendra les missions suivantes :

Accueil du public (partagé avec l'agent Z), la comptabilité, la paye, le budget, les relations humaines, la tenue des conseils syndicaux et des réunions VP, la rédaction des délibérations, la préparation des différentes déclarations (pollution, TVA, RSU...) et du rapport sur l'eau.

Après concertation, les membres présents du conseil syndical ont validé à l'unanimité la création de ces deux nouveaux postes.

POINT ENCAISSEMENTS DE LA RÉGIE DE RECETTES :

La régie de recettes du syndicat est désormais en place et fonctionnelle.

La facturation réelle 2023 étant terminée, les premiers règlements ont été effectués, et se répartissent ainsi :

- 11 paiements par carte bleue
- 107 virements bancaires
- 4 paiements en espèces
- Entre 150 et 200 règlements par chèque

Concernant les chèques, Ils ne doivent finalement pas être transmis au STC de Lille par nos abonnés.

Les chèques doivent être envoyés au syndicat qui se chargera ensuite de les transférer au STC de Lille.

Les factures seront modifiées dans ce sens.

- En raison de paramétrages à effectuer, aucun paiement n'était encore enregistré sur notre site internet à la date du conseil. Payfip régie est opérationnel depuis le 06 juillet.

En complément de ces règlements, 4 échéanciers ont été mis en place par l'agent Z.

AVENANT À LA CONVENTION DE RÉGIE DE RECETTES

À la demande du SGC de Romorantin, la convention de régie de recettes du 23 février 2023 doit être modifiée.

L'article 9 ainsi rédigé : « Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1.000 euros. »

Doit être modifié comme suit, afin d'être cohérent avec les montants facturés par le syndicat.

« Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 30.000 euros répartis ainsi :

- 10.000 euros pour l'encaisse fiduciaire (pièces + billets)
- 20.000 euros pour l'encaisse consolidée (pièces + billets + solde du compte DFT)

Les membres présents du conseil syndical ont validé à l'unanimité la proposition du SGC de Romorantin.

DÉLIBÉRATION – MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE EN MATIÈRE DE TEMPS DE TRAVAIL

La préfecture, par un courrier du 17 mars 2023, impose aux collectivités de se mettre en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique en matière de temps de travail.

Une délibération a dû être rédigée selon leurs recommandations afin d'acter les règles de temps de travail imposées au sein du syndicat.

Les membres du conseil syndical ont validé à l'unanimité la rédaction de cette délibération.

DÉLIBÉRATION – ADMISSIONS EN NON VALEURS

Le comptable public a transmis au SIAEP la liste des sommes irrécouvrables, détaillées ci-dessous.

Non-valeurs arrêtées à la date du :	N° de la liste	Exercices de prise en charge	Pièces présentées pour un montant de :
20/06/2023	6137899731	2022	1 pièce pour un montant de 29,23 €
<u>TOTAL</u>	<u>29,23 €</u>		

Il convient donc d'admettre ces pièces en non-valeurs, pour un total de 29,23 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical a décidé à l'unanimité d'adopter la décision du comptable public et d'inscrire en non-valeurs la somme de 29,23 euros.

DÉLIBÉRATION – NOUVEAUX TARIFS d'ABONNEMENT AUX COMPTEURS

Deux nouveaux diamètres de compteurs ont été posés et doivent donc être enregistrés dans notre base de données OMEGA (logiciel de facturation).

Il s'agit des diamètres 25 et 50, auxquels des tarifs doivent être appliqués.

La liste actuelle des tarifs compteurs est la suivante :

Compteur diamètre 15 = 42 € TTC/an
Compteur diamètre 20 = 47 € TTC/an
Compteur diamètre 30 = 60 € TTC/an
Compteur diamètre 40 = 62 € TTC/an
Compteur diamètre 60 = 72 € TTC/an
Compteur diamètre 80 = 78 € TTC/an
Compteur diamètre 100 = 87 € TTC/an

Après en avoir délibéré, le conseil syndical a décidé à l'unanimité des membres présents de fixer les deux nouveaux tarifs abonnement comme suit :

- Diamètre 25 = 53 € TTC/an
- Diamètre 50 = 67 € TTC/an

DÉLIBÉRATION – OCTROI DE CARTES CADEAUX AUX AGENTS DU SIAEP DE LA VIGNE AUX CHAMPS

Le SIAEP de La Vigne aux Champs, afin de pouvoir offrir un cadeau à ses agents dans le cadre d'événements personnels tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il a donc été proposé aux membres du Conseil Syndical de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires ou non titulaires pour des événements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 500 euros.

Après concertation et à l'unanimité, les membres présents du conseil syndical ont décidé de valider ce principe.

Les crédits seront imputés au compte 625 du chapitre 011 du budget du SIAEP de La Vigne aux Champs

QUESTIONS DIVERSES

- Point sécurité

Suite au vol et aux dégradations subis sur le site du château d'eau de Saint Romain, des devis ont été demandés afin de mettre en place une surveillance avec caméras et alarmes anti-intrusion sur ce même site ainsi qu'au siège du syndicat (bureaux + hangar).

Le responsable technique a remis à chacun des membres un dossier reprenant les différentes options proposées par la société SECURITAS, seule à avoir répondu.

La décision du conseil se porterait sur l'option d'achat du système de surveillance.

L'investissement serait de 15.000 euros environ à compléter par les charges mensuelles qui s'affecteraient elles au budget de fonctionnement.

Un second devis est attendu pour le mois de juillet.

- Marché canalisations fuyardes :

L'appel d'offres est en cours.

Le bureau d'études a déposé le dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau, dont la participation pourrait s'élever à hauteur de 50% du projet.

- Présentation du syndicat

Une présentation de notre syndicat a été réalisée par Anne-Laure POULLAIN, pour la commune de Vallières-les-Grandes.

Deux formats sont disponibles, PDF et Power Point.

Cette présentation sera transmise à chaque commune en complément de ce compte rendu.

La séance est levée à 19h30